

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : LUNDI 10 MAI 2021

Année scolaire : 2020/2021
Numéro de séance : 6
Date de transmission de la convocation aux membres : 29 avril 2021
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame HEINTZ Christine– Principale du Collège par intérim
Secrétaire de séance : Mme FILLATRE Bénédicte
Quorum (13 ou 16) : 9

Nombre de présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV conseil d'administration du 1^{er} février 2021
- 2 – Approbation du PV conseil d'administration du 11 mars 2021
- 3 – Adoption de l'ordre du jour

I – Vie pédagogique et éducative

- 4 – Modification du Règlement intérieur

II – Fonctionnement Général

- 5 – Séjour à Oléron
- 6 – Recrutement AED

III – Vie budgétaire et financière

IV– Questions diverses

PRÉSENCE au CONSEIL
Séance du 10 mai 2021

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BRIMAUD Claudie			X			
	Principale adjointe	ROY Angélique	X					
	Principale par intérim	HEINTZ Christine	X					
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X					
	Agent comptable	LAMONGIE LE PALEC Dominique						
	Fondée de Pouvoir	ANASTASI Karine						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	NOIRAULT Lydie			X			
	Groupement de communes	M SOUBIROUS Rémy	X					
	Commune siège	M BOSSEBOEUF Patrice	X					
	Commune siège	M HUVELIN Julien	X					
PERSONNALITES QUALIFIEES		M CORDEAU Jean Samuel		X				
		M GIBOLD Didier			X			
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement							
		DAVILA Maria	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	LIARAS Barbara	X					
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves							
		CASTANEDO Laetitia	X					
		DOUX Adeline	X					
		LIZOT Cindy	X					
		RICOU Anne-Sophie	X					
	Elèves	BRUNET Margot	X					
		ROVERY Margaux						

[☐] P : 13 Présents - A : 1 Absent - E : 2 Excusés

Le quorum étant atteint, Madame HEINTZ, Principale du Collège par intérim, Présidente, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h30.

Le conseil d'administration se déroule en visioconférence : Mme Doux et Mme Brunet ont un vote pour deux voix et MM Bosseboeuf, Soubiroux et Huvelin ont un vote pour trois voix. Mmes Heintz et Roy ont également un vote pour deux voix.

Mme la Principale rappelle l'ordre du jour et soumet l'ajout suivant :

- II – Fonctionnement général: convention de partages de frais pédagogiques (point 7)

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} février 2021.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 01/02/2021 n'ayant pas été transmis avec les convocations, il avait été proposé de reporter ce point lors du précédent conseil d'administration. Mme Heintz soumet aux membres du CA l'approbation du PV du 01/02/2021 (pour mémoire, le CA traitait principalement de la DGH) :

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2021.

Mme Heintz soumet aux membres du CA l'approbation du PV du 11/03/2021 (pour mémoire, le CA présentait le compte financier) :

Votants : 12 Pour : 12 Contre : Abstentions :

3. Adoption de l'ordre du jour.

18H35 : Arrivée de Mme Liaras.

Mme Heintz soumet au vote des membres du conseil d'administration l'ordre du jour prenant en compte les modifications et ajouts présentés à l'ouverture de la séance.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

I – VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

4. Modification du règlement intérieur.

Présentation : Mme Roy.

Avant de présenter le projet de règlement intérieur, les modifications proposées ont été soumises à la commission permanente (voir compte-rendu joint).

Proposition d'une modification en plus de celles mentionnées dans le compte-rendu de la commission permanente :

-3.7 « téléservices » : remplacer « travail à faire » par « contenus pédagogiques »

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

II – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

5. Séjour à Oléron.

Un séjour à Oléron sera proposé aux élèves de 6^{ème} pour l'année scolaire 2021-2022. Mme Specq, professeure documentaliste, organise le séjour.

Il se déroulera la 3^{ème} semaine de septembre, du mercredi 15 au vendredi 17. Les premiers devis reçus permettent de proposer le budget prévisionnel et le tarif de participation des familles.

L'activité « char à voile » est mentionnée sur le budget prévisionnel sans montant. En fait, le char à voile a été remplacé par une sortie en vélo qui, l'an dernier, a rencontré un vif succès auprès des élèves.

Il ne semble pas judicieux de proposer un séjour dont la participation des familles dépasserait 90/95 euros pour des élèves de 6^{ème}.

Le budget est basé sur la participation de 55 élèves. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 8615 euros. Les recettes prévisionnelles tiennent compte d'une subvention de la communauté de communes du civraisien en Poitou de 38 € par élève (soit 2090€), ce qui permettra de ne pas solliciter de subventions de l'APE ou du FSE. Celles-ci pourraient venir compléter le budget le cas échéant.

Mme Heintz soumet aux membres du CA le principe du séjour à Oléron pour les 6èmes 2021-2022 :

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

Mme Heintz soumet aux membres du CA le tarif de participation des familles pour Oléron. Le tarif est fixé à 90 euros par élève.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

6. Recrutement AED.

Le collège compte 4 AED qui occupent 3.25 ETP (équivalent temps plein) répartis en 2 temps complets, 1 mi-temps et 1 ¼ temps. En prévision de départs éventuels, des recrutements seraient nécessaires.

Mme Heintz demande aux membres du CA de l'autoriser à recruter des AED.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

7. Convention de partage de frais pédagogiques.

Mme DURIF-LEON, enseignante en LV2 allemand dans trois établissements (Charroux, Lussac les Châteaux et l'Isle Jourdain) a fait transférer par un professionnel des fichiers audio de CD/DVD vers une clef USB. Il lui en a coûté la somme de 135 euros. Mme Durif-Léon demande si cette somme peut lui être remboursée.

La participation du collège de Charroux sera prise sur les crédits d'enseignement prévus pour la LV2 allemand.

Les fichiers ne servant pas qu'au collège de Charroux, il est proposé une convention de partage de frais pédagogiques aux autres établissements où intervient Mme Durif-Léon. Chaque établissement aurait alors 45 euros à régler.

Mme Heintz soumet aux membres du CA la convention de partage des frais pédagogiques :

Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstentions :

III- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

IV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Heintz clôt la séance à 19H30.

La Secrétaire

Bénédictte FILLATRE



La Présidente

Christine HEINTZ

